



Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau en décembre 1869

The failed coup d'état against P.-J.-O. Chauveau of December 1869

Gilles Gallichan

Numéro 71, 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1045196ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1045196ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Résumé de l'article

En décembre 1869, un épisode peu connu s'est déroulé dans les coulisses de l'Assemblée législative à Québec. Il illustre la grande peur que certains Anglo-Protestants de cette époque entretenaient face à la majorité francophone. Le fragile gouvernement Chauveau a alors subi l'assaut d'un petit groupe de conservateurs anglo-montréalais qui souhaitaient prendre le contrôle de l'État québécois naissant et ramener la capitale de Québec à Montréal. George-Étienne Cartier et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau sont parvenus à étouffer cette fronde et à rassurer l'opinion quant à l'avenir de la cité de Champlain comme capitale de la province de Québec.

Citer cet article

Gallichan, G. (2017). Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau en décembre 1869. *Les Cahiers des dix*, (71), 91–114.
<https://doi.org/10.7202/1045196ar>

Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau en décembre 1869

GILLES GALLICHAN¹

Lorsque s'instaure le nouveau régime confédératif canadien en 1867, de nombreux Québécois anglophones appréhendent l'avenir². Ils constatent que l'Union de 1840 n'a pas donné les résultats qu'ils escomptaient. Certes, la mise en tutelle du Bas-Canada a anéanti, dans la colonie, toute velléité de rébellion et d'affranchissement, mais elle n'a pas réussi à réduire, comme on le souhaitait, l'influence et le poids du Canada français dans les affaires politiques, économiques et sociales du pays. En créant de nouveau une « province de Québec », la nouvelle constitution démontre la situation minoritaire des Anglo-protestants dans la vallée du Saint-Laurent et les confine dans un espace politique où ils se retrouvent apparemment soumis à une majorité francophone et catholique.

Ces craintes sont manifestement exagérées. L'économie du pays est contrôlée par une puissante classe d'affaires très majoritairement anglophone. La constitution leur accorde de généreux privilèges dont ne jouit aucune minorité canadienne-française hors du Québec. Un statut particulier est accordé à douze circonscriptions où les anglophones sont majoritaires. On les appelle des « comtés protégés » et aucun changement à la carte électorale de ces circonscriptions ne peut être autorisé

-
1. L'auteur remercie le Service de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour l'aide documentaire dans la rédaction de cet article. Il remercie également Gisèle Gallichan, Louis-Georges Harvey et Frédéric Lemieux pour les corrections et commentaires apportés à ce texte.
 2. JEAN-CHARLES BONENFANT, « Les craintes de la minorité anglo-protestante du Québec de 1864 à 1867 », *Les Cahiers des Dix*, n° 36 (1971), p. 55-72.

sans le consentement de la majorité d'entre elles³. Par l'article 93 de la constitution, leurs droits scolaires sont reconnus et protégés, ils disposent de plusieurs maisons d'enseignement et d'une prestigieuse université à Montréal en plus d'une autre à Lennoxville, près de Sherbrooke. La langue anglaise domine dans l'administration publique fédérale et est largement reconnue au niveau provincial québécois. Ces privilèges seront enviés par les francophones vivant à l'extérieur du Québec. Lorsqu'ils y parviendront, ceux-ci mettront très longtemps à recevoir un statut aussi généreux dans les autres provinces canadiennes et ils n'obtiendront d'équivalence qu'après d'âpres combats politiques et judiciaires.

La représentation parlementaire des Anglo-québécois est supérieure à leur poids démographique. Ils constituent 20 % de la population, mais, pendant la première législature québécoise de 1867 à 1871, ils occupent 25 % des sièges à l'Assemblée et 37 % des sièges au Conseil législatif. Au Conseil exécutif, le poste de trésorier (ministre des Finances) sera longtemps réservé à un anglophone. En 1867, le cabinet Chauveau compte deux importants ministres anglophones sur six, le trésorier et le solliciteur général.

Les Anglo-québécois redoutent néanmoins une érosion de leur situation dominante que le nouveau gouvernement québécois pourrait remettre en question. Leurs inquiétudes portent particulièrement sur la question scolaire, dont bien des aspects demeurent en suspens⁴, sur le pouvoir de taxation directe accordé aux provinces et qui, s'il était appliqué, toucherait les plus grandes fortunes, et sur l'influence qu'exerce l'Église catholique sur les institutions et les politiques. Ce dernier élément leur paraît d'autant plus inquiétant, que l'Église catholique pratique depuis toujours une politique loyaliste pour asseoir et justifier son autorité. Elle a pesé de tout son poids en faveur des conservateurs pour faire accepter le projet de confédération et assurer la réélection du gouvernement tant au fédéral qu'au Québec⁵. Elle possède donc des liens et des contacts privilégiés avec le pouvoir, lesquels lui ouvrent la perspective de décisions politiques favorables, notamment dans le domaine de l'éducation.

-
3. Ces comtés protégés ne seront abolis qu'en 1970, voir : JEAN-CHARLES BONENFANT, « Combien de députés dans le club «80»? », *L'Action*, 5 mars 1964 ; « Les circonscriptions sacrées », *L'Action*, 14 juillet 1966 ; « Comment modifier l'article 80 », *L'Action*, 15 octobre 1970.
 4. Une loi d'éducation, présentée par Hector-Louis Langevin au Parlement de l'Union en 1866, n'avait pas été adoptée en raison de l'opposition des protestants. La question, toujours délicate, devait être naturellement de nouveau soulevée, cette fois à la Législature québécoise. LOUIS-PHILIPPE AUDET, *Histoire de l'enseignement au Québec 1840-1971*, Montréal, Holt, Rinehart et Wilson Ltée, 1971, tome 2, p. 96-98, 100-104.
 5. Sur cette question, voir : MARCEL BELLAVANCE, *Le Québec et la Confédération : un choix libre? Le clergé et la constitution de 1867*, Sillery, Septentrion, 1992, 212 p.

Cependant, les Anglo-qubécois ont du mal à transmettre leurs appréhensions au gouvernement fédéral. Pour Ottawa, même si des concessions ont été accordées aux Canadiens français dans un esprit de *realpolitik*, le gouvernement central exerce un contrôle serré sur la Législature québécoise. Le double mandat permet à l'autorité fédérale de suivre de près les débats et la législation et d'orienter les politiques. En 1867, grâce au double mandat⁶, de fortes pointures du gouvernement fédéral siègent dans les deux Parlements représentant à Québec et à Ottawa les mêmes circonscriptions, dont le premier ministre Chauveau lui-même qui représente Québec dans les deux Parlements, George-Étienne Cartier, député de Montréal-Est, Hector-Louis Langevin, représentant de Dorchester et Christopher Dunkin, élu dans Brome. Ce dernier a fait écarter Joseph-Édouard Cauchon, qui avait été choisi pour former le premier cabinet québécois⁷. Les Anglophones reprochaient à Cauchon ses déclarations au sujet de l'administration des écoles anglo-protestantes du Bas-Canada. Cauchon fut sacrifié au profit de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada, jugé plus ductile et plus sensible aux intérêts de la minorité.

De plus, le gouvernement fédéral se réservait la nomination du lieutenant-gouverneur⁸ et possédait, par son entremise, un droit de veto étendu sur les lois provinciales. Le premier ministre John A. Macdonald considérait donc avoir en main les pouvoirs essentiels pour contrôler efficacement tous les Parlements du Dominion. Marcel Hamelin, dans son étude approfondie des premières années du parlementarisme québécois après 1867, conclut que John A. Macdonald assimilait les relations entre le fédéral et les provinces à celles qui existaient entre la métropole et ses colonies⁹. Il lui était donc difficile de partager les angoisses de ses compatriotes anglophones du Québec envers le gouvernement Chauveau.

6. Il sera aboli en 1874, voir : « Double mandat », *Encyclopédie du parlementarisme québécois* (en ligne), Assemblée nationale du Québec, 12 janvier 2016.

7. JEAN-CHARLES BONENFANT, « L'enseignement protestant dans le Québec en 1867 », *L'Action*, 5 mars 1970 ; « Les garanties scolaires des protestants », *L'Action*, 12 mars 1970 ; ANDRÉE DÉSEILTS, « Cauchon, Joseph-Édouard », dans : *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 25 sept. 2017, http://www.biographi.ca/fr/bio/cauchon_joseph_edouard_11F.html.

8. La fonction de lieutenant-gouverneur a grandement évolué depuis 1867 et les représentants de la couronne au Québec possédaient plus de pouvoirs politiques au XIX^e siècle qu'ils en ont aujourd'hui. Ces pouvoirs pouvaient même aller jusqu'au renvoi d'un gouvernement. Voir : LEMIEUX, FRÉDÉRIC, CHRISTIAN BLAIS ET PIERRE HAMELIN, *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Québec, Publication du Québec, 2005, 415 p.

9. MARCEL HAMELIN, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 346.



Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890), premier ministre conservateur de la province de Québec de 1867 à 1873. (Musée McCord 1-3954-1)

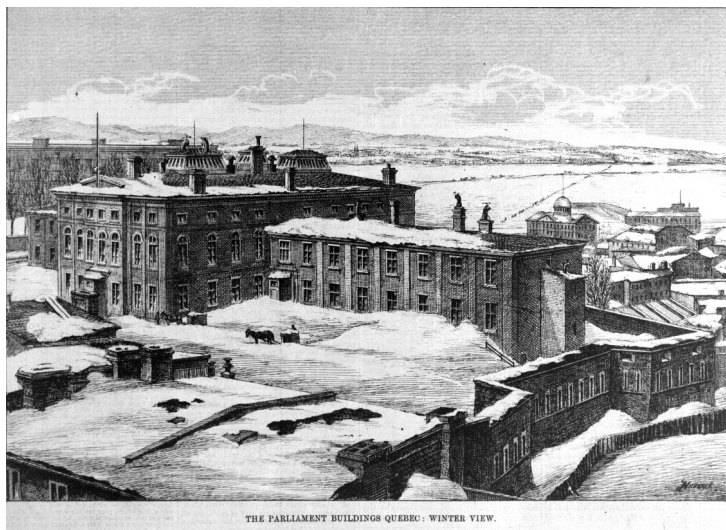
Québec, capitale en déclin

À Montréal, plusieurs anglophones critiquent le choix de Québec comme capitale de la province. Depuis 1840, le rôle politique de Québec a été remis en question. Sous l'Union, la capitale s'est déplacée de Kingston à Ottawa en passant par Montréal et Toronto pour revenir un temps à Québec¹⁰. Le choix de la reine

10. Sur les tribulations relatives au choix d'une capitale sous l'Union, voir: G. GALLICHAN, « La ville de Québec et le défi de la capitale (1841-1865) », *Les Cahiers des Dix*, n° 61(2007),

Victoria en faveur d'Ottawa, en 1857, a laissé de vifs ressentiments du côté des notables de Québec, tant francophones qu'anglophones, qui ont eu l'impression d'avoir été lésés. Leur déception s'est cristallisée dans l'expression « Vieille Capitale » désignant l'ancienne capitale qui acceptait mal que le titre lui ait été ravi par une petite ville forestière de la frontière outaouaise.

En 1859, pour calmer ce mécontentement, il fut décidé de conserver l'administration à Québec jusqu'à la construction d'édifices publics permanents à Ottawa. Un incendie ayant ravagé l'ancien immeuble en 1854, on a construit rapidement, à Québec, un édifice parlementaire modeste et sans prestige, destiné à devenir un bureau de poste après le transfert définitif de la capitale vers Ottawa¹¹. Un dernier déménagement des bureaux et des ministères s'est donc déroulé à l'automne de 1865, vers Ottawa où s'est tenue la dernière session du Parlement de l'Union en 1866.



L'édifice parlementaire à Québec où a siégé l'Assemblée législative à partir de 1867. Construit en 1859, il était situé dans l'actuel parc Montmorency dans la Côte de la Montagne. Il a été détruit par un incendie en 1883. (Archives de la Ville de Québec, N. 022266)

p. 1-41 ; C. BLAIS ET AL., *Québec, quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008, p. 249-325.

11. L'édifice du Parlement à Québec avait brûlé en février 1854. L'Assemblée avait temporairement siégé dans une salle de spectacle avant que le siège du gouvernement se déplace à nouveau vers Toronto en 1855. Aucune décision n'avait été prise à propos d'une reconstruction avant le choix définitif d'une capitale.

Le projet de confédération a obligé le pouvoir à redistribuer les cartes et, en vertu de l'article 68 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, Québec a été désignée comme la capitale de la nouvelle province de Québec. Mais cette nouvelle fonction n'efface pas les problèmes économiques que connaît la ville depuis quelques décennies.

En raison du dragage du chenal du Saint-Laurent, le port de Québec perd de son activité au profit de celui de Montréal. La situation géographique et le développement des chemins de fer donnent à Montréal un avantage stratégique dans le réseau reliant Toronto, New York et Boston, et la tendance va se confirmer au cours des dernières décennies du siècle¹². Le commerce du bois, qui a, jusque-là, fait la fortune du port de Québec demeure rentable, mais amorce un déclin. La construction de navires en bois, qui animait les chantiers riverains, diminue également au profit des plus gros bâtiments à coques de métal. Québec souffrira longtemps de l'absence d'un pont, la plupart des grandes lignes de chemins de fer étant déployées du côté de Lévis, sur l'autre rive du fleuve.

L'industrie et le commerce se développent lentement à Québec, alors que des manufactures et de grandes entreprises qui attirent les ouvriers s'établissent à Montréal. La grande bourgeoisie d'affaires migre aussi vers Montréal qui s'impose comme le cœur économique du pays. En conséquence, dans les milieux d'affaires, on comprend mal que Montréal ne soit pas également un centre politique associant les intérêts économiques aux mesures législatives les plus satisfaisantes, et que la députation montréalaise n'ait pas une influence plus grande dans les affaires¹³.

La fragilité du gouvernement Chauveau

Dans sa capitale en déclin économique, le gouvernement Chauveau apparaît faible et vulnérable. Sa marge de manœuvre financière, réduite par la question du règlement de la dette de la Province du Canada, empêche le gouvernement québécois de planifier des projets qui engagent les fonds publics¹⁴. Cela le contraint à une gestion serrée et toujours à court terme. La personnalité du premier ministre

12. ALBERT FAUCHER, *Québec en Amérique au XIX^e siècle. Essai sur les caractères économiques de la Laurentie*, Montréal, Fides, 1973, p. 91-112.

13. «The Seat of Government for Quebec and the Representatives of Montreal», *The Gazette* (Montréal), 27 décembre 1867, p. 2.

14. La division du Canada-Uni en deux provinces (Ontario et Québec) obligeait à négocier un partage de la dette publique entre les deux gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette négociation fut difficile et pas toujours à l'avantage du Québec. Voir : C. BLAIS, ET AL., *Québec, quatre siècles d'une capitale*, op. cit., p. 338-339.

n'aide pas sa cause : P.-J.-O. Chauveau est davantage un homme de cabinet et un homme de lettres qu'un politicien rusé et habile à déjouer les complots.

Chacun sait que ce sont George-Étienne Cartier et Hector-Louis Langevin qui sont les vrais leaders du parti conservateur du Bas-Canada et que Chauveau doit exécuter leurs directives. De plus, le premier ministre a négligé d'appeler dans son cabinet au moins un représentant de l'establishment conservateur de Montréal. Les ministres anglophones du gouvernement Chauveau sont issus des Cantons de l'Est : Christopher Dunkin, député de Brome et trésorier de la province de 1867 à 1869, remplacé par Joseph Gibb Robertson, député de Sherbrooke en octobre 1869, et George Irvine, député de Mégantic et solliciteur général. Ce choix a pu heurter l'ambition de certains torys de la métropole.

D'autres griefs s'accumulent entre Chauveau et une partie de sa députation anglo-montréalaise, essentiellement causés par la loi sur l'éducation et par le projet de constituer un corps de police provincial. À la séance du 3 mars 1869, un débat sur la loi de l'éducation oppose le premier ministre à deux députés montréalais de son parti. Edward B. Carter et Alexander W. Ogilvie. Irrité par les réclamations des Anglo-Montréalais qu'il juge exagérées, Chauveau déclare :

Si les Protestants de Montréal ne demandaient que ce qu'ils doivent attendre aux termes de la constitution, ils seraient satisfaits ; mais ils vont bien au-delà et il nous faut délibérer et bien réfléchir avant de faire droit à leurs réclamations. Il ne faut pas, dans le but de leur plaire, déranger l'équilibre qui existe et placer la majorité dans une position inférieure et la mettre sous les pieds de la minorité¹⁵.

La presse anglophone de Montréal réagit vivement à ces propos et rappelle cavalièrement au premier ministre à qui il doit son poste¹⁶. La loi d'éducation de 1869 est pourtant jugée extrêmement généreuse pour la minorité protestante du Québec et on espère que les autres provinces du Dominion s'en inspireront pour leurs minorités franco-catholiques¹⁷.

Une autre affaire mécontente les Anglo-Montréalais. Le projet de loi créant un système de police dans la province est déposé en novembre 1869 par le premier ministre lui-même et la Ville de Montréal souhaite être soustraite à l'autorité de

15. *Débats de l'Assemblée législative, 1^{ère} Législature, 2^e session*, Texte établi par Marcel Hamelin, Québec, Assemblée nationale, 1974, séance du 3 mars 1869, p. 119.

16. C'est la *Montreal Gazette* qui rappelle que M. Chauveau doit son poste de premier ministre au fait qu'on le croyait plus libéral que M. Cauchon sur la question des écoles. Les prises de position de Cauchon sur ce sujet l'avaient écarté du pouvoir en 1867. Voir : *L'Événement*, 8 mars 1869, p. 2.

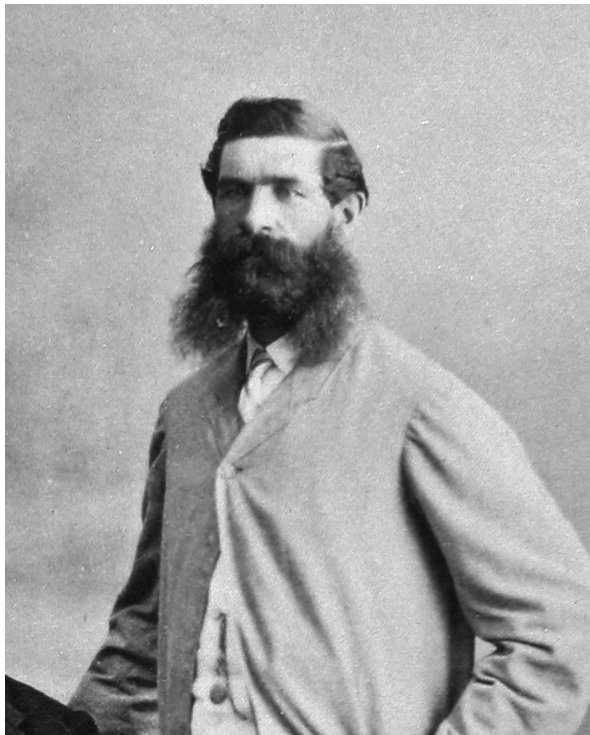
17. « Le projet de loi scolaire de 1869 était-il trop généreux ? » dans : LOUIS-PHILIPPE AUDET, *Histoire de l'enseignement au Québec, op. cit.*, p. 120.

cette police provinciale. Même si les grandes villes possèdent leur propre corps de police, le gouvernement refuse que la police provinciale n'ait pas compétence sur tout le territoire y compris à Montréal. La loi est finalement adoptée mais non sans soulever de l'opposition.

Ces irritants, qui marquent les premières sessions du nouveau régime, poussent quelques députés montréalais à ourdir une opération visant à placer le gouvernement québécois sous la tutelle des intérêts d'affaires de la métropole.

Les acteurs de l'affaire et la filière montréalaise

Ceux qui vont jouer un rôle dans cette opération hâtivement improvisée en décembre 1869 sont quelques conservateurs mécontents de l'administration en place. Ils sont prêts à s'associer à d'autres députés conservateurs mécontents du gouvernement et à l'opposition libérale pour former une coalition qui ramènerait la capitale et le gouvernement provincial à Montréal. La grande bourgeoisie d'affaires, désormais concentrée à Montréal, aurait ainsi un contrôle général sur les décisions politiques et les choix économiques du Québec.



Alexander Walker Ogilvie (1829-1902), issu d'une célèbre famille de meuniers montréalais, député de Montréal-Ouest en 1869. (Musée McCord, 1-22044.1)

Le cerveau du complot est Alexander Walker Ogilvie. Né à Saint-Michel, près de Montréal en 1829, il est l'aîné d'une famille de onze enfants. Son père, Alexander Ogilvie, arrivé au Bas-Canada en 1800, était un cultivateur prospère qui a acheté de vastes propriétés après la Guerre de 1812. Il exploitait avec son beau-frère un moulin à farine dans un faubourg de Montréal¹⁸ et sa maison était le rendez-vous des familles écossaises de la ville. Après une enfance studieuse et des études brillantes, Alexander Walker s'associe, en 1852, à l'entreprise familiale et devient meunier. C'est un homme de forte carrure et de forte personnalité qui manifeste, dit-on, un intérêt marqué pour la vie publique¹⁹. Homme d'affaires habile et avisé, il se retrouve à la tête de l'une des plus grandes meuneries du pays et d'une fortune considérable. Il est bien entendu un ardent partisan de la confédération pour les perspectives qu'elle offre : l'ouverture de l'Ouest avec son potentiel agricole et les projets de chemins de fer qui achemineront le blé vers Montréal et, par conséquent, vers l'entreprise des Ogilvie. Très engagé dans le monde associatif de Montréal, Alexander W. Ogilvie se fait élire conseiller municipal en 1865 et député conservateur provincial de Montréal-Ouest en 1867²⁰. Il gravite donc conjointement dans le monde municipal et à l'Assemblée législative.

On dit à son propos : « Taking his seat in the Legislative Assembly of Quebec, M^r Ogilvie's ready command of the French language and his wide knowledge of Canadian affairs generally, soon constituted him one of the most influential members of the Legislature²¹. » En revanche, on dit aussi de lui que « c'est un homme arrivé qui a voulu goûter à la vie publique par fantaisie et ajouter à son nom le titre de député, comme on place une breloque nouvelle à la chaîne de sa montre²² ».

18. GEO. MACLEAN ROSE [dir.] *A Cyclopaedia of Canadian Biography being Chiefly Men of the Time*, Toronto, Rose Publishing Co, 1888, p. 131-132.

19. *The Ogilvies of Montreal, with a Genealogical Account of the Descendants of their Grandfather, Archibald Ogilvie, with Portrait and View*, Montréal, Gazette Printing Company, 1904, p. 9, 11.

20. MICHÈLE BRASSARD ET JEAN HAMELIN, « Ogilvie, Alexander Walker », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 13, Université Laval / University of Toronto, 2003–, consulté le 24 août 2017, http://www.biographi.ca/fr/bio/ogilvie_alexander_walker_13F.html.

21. *The Ogilvies of Montreal...*, op. cit., p. 15.

22. A. ACHINTRE, *Manuel électoral. Portraits et dossiers parlementaires du premier Parlement de Québec*, 2^e édition, Montréal, Duvernay frères, 1871, p. 107.

Edward Brock Carter (1822-1883), juriste ambitieux, député de Montréal-Centre en 1869. (Archives de l'Assemblée nationale)



Son principal acolyte dans l'opération est Edward Brock Carter, député conservateur de Montréal-Centre. Né à Trois-Rivières en 1822, il a étudié au Collège de Nicolet avant d'entreprendre une formation en droit et devenir membre du Barreau du Bas-Canada en 1845. Il maîtrise aussi bien le français que l'anglais, c'est un juriste brillant et ses partisans remarquent sa physionomie « fine, intelligente, rusée et perçante²³. » Il reçoit, en 1862, le titre de « conseiller en loi de la reine » et obtient un doctorat en droit de l'Université McGill où il a aussi enseigné. Par sa maîtrise du droit, Carter est la caution juridique et constitutionnelle d'Ogilvie dans cette affaire qu'ils vont tramer d'abord au sein du caucus conservateur, puis en tentant d'y associer des libéraux. Carter maîtrise le droit international, le droit constitutionnel et le droit criminel. « Sec, mince, nerveux, d'une physionomie très mobile, [...] lorsqu'il traite un sujet, il l'expose sous toutes ses faces, le fouille, le dissèque avec une dextérité merveilleuse²⁴. »

Ses talents de plaideur peuvent être utiles en pareilles circonstances et on note que « M. Carter a le mérite de s'accommoder avec la loi, le talent d'éclairer

23. « Petite galerie parlementaire – M. Carter », *L'Événement*, 4 janvier 1870, p. 1.

24. A. ACHINTRE, *Manuel électoral...op. cit.*, p. 107.

ses juges et l'art de satisfaire ses clients²⁵. » Avocat de profession, M. Carter « l'est aussi par nature, car il discute, il argüe, il interrompt, il réplique, il conclut en tout, pour tout, partout, et entre dans une discussion comme un terre-neuve se jette à l'eau, par instinct²⁶ ». Bref, dans un débat, il peut faire basculer l'opinion en sa faveur : « Si la Chambre devait donner son vote aussitôt après l'avoir entendu, M. Carter serait de force à faire adopter, séance tenante, la peine de mort pour tous les membres, lui compris²⁷. » C'est un homme qui a acquis une forte expertise, mais qui manque encore d'expérience politique. Il maîtrise la procédure, participe activement aux débats, réplique et réagit aux attaques ; c'est un vibron que l'ambition anime.

Certains ont cru, peut-être avec raison, que l'initiative du complot était venue de Carter plutôt que d'Ogilvie. Il aurait été outré de la remontrance du premier ministre, en mars 1869, sur la question des écoles protestantes, mais surtout frustré de n'avoir pas été appelé à entrer au cabinet comme représentant de sa communauté. L'idée d'un nouveau gouvernement où il pourrait donner sa mesure et orienter les choses ne pouvait que le séduire.

Un autre personnage aurait joué un rôle important dans l'affaire si elle avait abouti. Il s'agit du maire de Montréal, William Workman. Né en Irlande en 1807, il s'installe avec sa famille à Montréal en 1829. Il débute dans le journalisme, puis se lance dans le commerce. Homme d'affaires habile, il se constitue un capital dans la quincaillerie et profite des innovations techniques de l'époque. Il investit avec flair dans les chemins de fer, dans les banques et dans la navigation transatlantique. Il acquiert de grandes propriétés foncières aux limites de Montréal, ce qui consolide sa fortune. Il appuie des œuvres philanthropiques, ce qui lui assure une bonne réputation et une grande popularité. C'est aussi un politicien avisé ; naguère sympathique aux réformistes, il appuie désormais, de ses deniers, le Parti conservateur de John A. Macdonald, de qui il espérera vainement un siège au Sénat canadien. Il est élu maire de Montréal en 1868 et réélu en 1869 et 1870²⁸. Le retour éventuel du gouvernement provincial dans sa ville ne peut lui déplaire. Il a assurément été témoin, sans en être acteur, des tristes événements de 1849, lorsque les torys ont incendié le parlement du Canada-Uni. Il sait à quel point

25. « Petite galerie parlementaire – M. Carter », *L'Événement*, 4 janvier 1870, p. 1.

26. A. ACHINTRE, *Manuel électoral...op. cit.*, p. 107.

27. *Ibid.*

28. G. TULCHINSKY, « Workman, William », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003, consulté le 31 août 2017, http://www.biographi.ca/fr/bio/workman_william_10F.html.

cet épisode a terni la réputation de Montréal. Si le Parlement québécois souhaite y revenir, il accueillera volontiers la Législature aux frais de la Ville.

L'occasion : le débat sur la construction du futur hôtel du Parlement

L'affaire se greffe au débat à propos de l'adoption de crédits pour la construction d'un édifice parlementaire à Québec. Il est clair que l'on ne pourra pas siéger indéfiniment dans l'immeuble construit pour un usage temporaire en 1859. Déjà, l'administration est à l'étroit dans ce bâtiment quelconque et sans relief. De plus il faut louer des édifices dans la ville pour loger certains services, bureaux et départements. Ces frais locatifs représentent une dépense récurrente au budget de la province. On craint toujours les risques d'un incendie qui menacerait les livres et les archives. Des architectes, comme Charles Baillairgé, rêvent d'un édifice majestueux qui rehausserait le prestige de la capitale. Mais l'état des finances ne permet pas un tel rêve, du moins tant que durera le contentieux de la dette publique.

En 1869, sur la recommandation de la Commission du Service civil, le gouvernement Chauveau propose l'adoption d'un crédit de 150 000 \$ pour la construction d'un édifice qui réunirait tous les ministères, les salles et les bureaux de la Législature et la bibliothèque parlementaire²⁹. La somme soulève les critiques du chef de l'opposition, Henri-Gustave Joly, qui craint une explosion des coûts et le retour de scandales comme ceux qui ont entouré la construction du parlement à Ottawa quelques années auparavant³⁰.

Les critiques sur les coûts éventuels d'une telle construction proviennent même des rangs conservateurs. Certains députés ministériels considèrent qu'on ne les consulte pas suffisamment et qu'on ne tient pas compte de la précarité financière de la province. Plusieurs redoutent qu'il faille imposer de nouvelles taxes pour assumer un pareil projet. La presse se fait l'écho des doléances en rapportant que le gouvernement n'écoute pas ses partisans, qu'il ne tient pas compte de «leurs vœux, de leurs désirs, et, à plus forte raison, de leurs scrupules légitimes» ; on voit les députés de la majorité «comme de pures machines à voter³¹».

La presse anglophone souligne l'inconfort du gouvernement à propos des dépenses à faire pour les édifices publics: «The news from Quebec serves to show that the movement in going forward which may give the Provincial Ministry

29. MARCEL HAMELIN, *Les premières années du parlementarisme québécois*, op. cit., p. 317.

30. On avait prévu un budget de 800 000 \$ pour la construction du parlement d'Ottawa, la facture s'est finalement élevée à 4 millions \$.

31. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 décembre 1869, p. 2.

some difficulty. [...] Mr Carter, it is understood, is to raise, whether the people of the more populous western end of the Province will be content to see the government of the country permanently settled at Quebec³². »

Ces critiques rappelaient à Chauveau, comme à Cartier et à Langevin, que, derrière une façade de force politique, le Parti conservateur des années 1860 était essentiellement une coalition réunissant plusieurs tendances idéologiques et des clans régionaux. Les années suivantes allaient révéler plusieurs lignes de fracture au sein du parti. Pour l'heure, la force des intérêts demeurait le meilleur ciment du groupe, mais il ne fallait pas sous-estimer l'éclosion d'une fronde dans les rangs de la députation conservatrice³³.

Intrigue et conspiration

Profitant de ce climat de mécontentement, Ogilvie et Carter tentent de former une nébuleuse d'opposants au vote des crédits sur la construction d'édifices du gouvernement à Québec. Certains conservateurs de la région de Montréal et des Cantons de l'Est seraient prêts à former une coalition avec les députés de l'opposition libérale pour renverser le cabinet et proposer un déménagement de la capitale vers Montréal qui accueillerait, fait-on valoir, les parlementaires, à ses frais, dans un édifice de la ville.

On s'assure de quelques appuis du côté de la presse. Par exemple, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, depuis toujours un très fidèle organe du Parti conservateur, passerait vraisemblablement à l'opposition³⁴. C'est d'ailleurs ce journal qui révèle quelques jalons de l'intrigue. Son correspondant se permettait, dit-on, d'interpeller cavalièrement les ministres dans les corridors du parlement³⁵. Il est évident que

32. *The Gazette* (Montréal), 21 décembre 1869, p. 2.

33. JEAN HAMELIN, JOHN HUOT ET MARCEL HAMELIN, *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle*, Québec, Revue *Culture*, 1965, p. 18-20.

34. Le journal de Saint-Hyacinthe était alors dirigé par Camille Lussier entouré d'un comité de rédaction. Voir : ANDRÉ BEAULIEU ET JEAN HAMELIN, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1, 1764-1859, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 181-182.

35. « Un journal influent, qui a toujours donné au cabinet Chauveau son plus chaleureux appui, allait sous peu passer armes et bagage à l'opposition, ou plutôt allait devenir l'organe d'un nouveau parti politique en voie, dit-on, de se former au beau milieu de la droite, à deux pas des banquettes ministérielles. » *Le Courrier du Canada*, 20 décembre 1869, p. 2. Il n'existait pas à cette époque une Tribune de la presse officiellement reconnue au parlement de Québec, celle-ci ne sera constituée qu'en novembre 1871. Voir : JOCELYN SAINT-PIERRE, *Histoire de la Tribune de la presse à Québec 1871-1959*, Montréal, VLB, 2007, p. 52-57.

le ton du journal mascoutain devient à cette époque de plus en plus critique envers le gouvernement et particulièrement à l'égard du premier ministre Chauveau.

Selon les informations publiées par les journalistes, le scénario devait se dérouler de la façon suivante : le comité chargé d'étudier le projet de loi du code municipal, une des plus importantes législations du gouvernement, discutée depuis la session précédente, se déclarerait incapable de terminer l'étude du « bill » au cours de la présente session. Cela aurait constitué la première salve des députés contre l'exécutif.

À l'appel de l'étude des crédits sur les sommes à voter pour la construction d'édifices destinés à l'usage du gouvernement de la province, Ogilvie, sans doute appuyé par Carter, aurait présenté une motion proposant le déplacement du siège du gouvernement de Québec à Montréal, et l'installation de la Législature dans un édifice offert par la Ville, aux frais de celle-ci. La province éviterait ainsi, pour plusieurs années, un investissement onéreux et lourd budgétairement. Une alliance circonstancielle avec l'opposition libérale devait permettre l'adoption de cette motion qui aurait fortement déstabilisé le cabinet Chauveau.

Le député conservateur de Chicoutimi-Saguenay, Pierre-Alexis Tremblay, devait se charger de proposer la prorogation de la session au lieu d'un simple ajournement des travaux jusqu'au 12 janvier, tel que prévu par le cabinet. Pendant que ces plans s'élaboraient plus ou moins en catimini, un parfum d'intrigues et de trahisons flotte dans les corridors du parlement. On écrira au lendemain de la crise : « depuis plusieurs jours, les députés étaient mystérieux, inquiets et menaçants. Les ministres eux-mêmes étaient effrayés et l'on allait jusqu'à dire que les mécontents allaient certainement renverser le gouvernement³⁶. »

Un autre journal, supposément proche des mutins, écrit le 17 décembre, que le mouvement aurait pris forme depuis un certain temps dans la plus totale discrétion.

Il est rumeur qu'une fraction considérable du parti ministériel se détacherait du gouvernement et relèguerait l'opposition actuelle comme parti indépendant. On se serait même déjà, dit-on, assuré de l'appui d'un homme puissant qui serait accepté comme chef de la nouvelle opposition et qui prendrait l'initiative en tout et partout. [...] Une grande partie de la presse, nous assure-t-on, serait favorable à ce changement. Cette manœuvre politique s'accomplirait dès maintenant en vue des prochaines élections générales³⁷.

À la séance du vendredi 17 décembre, on étudie un crédit pour l'enseignement agricole dans les écoles normales et un autre pour la reconstruction du pont

36. *Le Canadien*, 22 décembre 1869, p. 2.

37. *Le Journal des Trois-Rivières*, 17 décembre 1869, p. 2.

Dorchester à Québec. Sur ces propositions, plusieurs députés ministériels votent avec l'opposition. Les journalistes constatent que le premier ministre est nerveux, irritable et prompt à demander des rappels à l'ordre. « Je n'ai pas coutume de reculer devant le danger », lance-t-il alors dans un mouvement d'humeur, comme s'il voulait relever un défi³⁸.

Manifestement, l'orage gronde aux portes du cabinet. Le 21 décembre, le journaliste du *Courrier de Saint-Hyacinthe* écrit :

Les Québécois [*sic*] sont dans une grande excitation et craignent pour leurs jours. La rumeur est que MM Carter et Ogilvie présenteront un amendement à l'item des estimés pour les bâtisses publiques, comportant le transfert du siège du gouvernement de Québec à Montréal. Si tel est le cas, on peut s'attendre à des luttes intéressantes et animées. Cependant, il est possible que cet amendement soit écarté et qu'on en vienne à une entente. M. Chauveau semblerait craindre plus cet amendement que d'être brûlé en effigie dans sa bonne ville de Québec³⁹.

Pour *Le Journal de Québec*, le « terrible orage » qui se prépare pourrait « donner la chair de poule à la population de Québec⁴⁰ ». Chauveau aurait peut-être même reçu des menaces, car *The Gazette* affirme que la résidence du premier ministre, rue Sainte-Anne, est gardée pendant la nuit⁴¹. Mais le journal ne prend pas cette histoire très au sérieux : « Many of our people here treat the movement as a good joke at the expense of Quebec⁴². »

L'intervention de George-Étienne Cartier

La rumeur veut aussi que le premier ministre ait appelé à son aide George-Étienne Cartier. Il devenait urgent de redresser la situation et de calmer les esprits. Chauveau savait pertinemment qu'il n'était pas le mieux placé pour une pareille intervention. Cela est donc tout à fait plausible. Le risque politique s'accroissait dangereusement et Chauveau ne pouvait sous-estimer l'ampleur de la crise latente. En éclatant sur la place publique, elle pouvait déstabiliser le Parti conservateur. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* en profite pour lui décocher une flèche : « Quelques méchants (il y en a partout) affirment que notre premier ministre sentant ses forces défaillir et, comprenant pour la première fois que sa capacité politique n'est

38. *Débats de l'Assemblée législative*, 1^{ère} Législature, 3^e session, Texte établi par Marcel Hamelin, Québec, Assemblée nationale, 1974, séance du 17 décembre 1869, p. 119.

39. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 décembre 1869, p. 2, (correspondance envoyée le 21 décembre).

40. *Le Journal de Québec*, 21 décembre 1869, p. 2.

41. « Quebec News », *The Gazette* (Montréal), 22 décembre 1869, p. 4.

42. *The Gazette* (Montréal), 22 décembre 1869, p. 2.

pas infailible, aurait télégraphié à sir Cartier, lui demandant de venir à son secours⁴³. »

Chauveau a-t-il demandé l'aide de Cartier pour une sortie de crise, ou le ministre fédéral de la Milice et de la Défense a-t-il simplement pris l'initiative de venir à Québec faire acte de présence et compléter les travaux de la session, vu que le Parlement fédéral ne siégeait pas à cette période ? Quoi qu'il en soit, George-Étienne Cartier débarque à Québec, le dimanche matin, 19 décembre 1869⁴⁴. Il est assurément bien accueilli par la députation et on suppose qu'il « donnera de sages conseils à quelques esprits trop centralisateurs⁴⁵ ».



George-Étienne Cartier (1814-1873), influent chef conservateur au Québec, bras droit du premier ministre fédéral John A. Macdonald et député de Montréal-Est, tant au Parlement fédéral qu'à l'Assemblée législative du Québec, en vertu du double mandat alors en vigueur. (BAC C-002162 et Archives de l'Assemblée nationale)

43. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 22 décembre 1869, p. 2.

44. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 21 décembre 1869, p. 2

45. *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 23 décembre 1869, p. 2

Il semble que Cartier soit rapidement intervenu pour refroidir les ardeurs d'Ogilvie et de Carter. Il les aurait convaincus en démontrant que leur impatience à atteindre le pouvoir allait les perdre et que ceux qui semblaient les soutenir aujourd'hui pourraient désertier leur cause demain. Leur stratégie d'opposer les régions de la province les unes aux autres sur une question aussi sensible que le siège du gouvernement n'aboutirait qu'à l'impasse et qu'au chaos.

De vives discussions semblent avoir eu lieu jusqu'au dernier moment. Une minute avant l'ouverture de la séance du 20 décembre, les échos d'une « bruyante conversation [...] troublait le recueillement qui existe d'ordinaire à la porte du sanctuaire législatif⁴⁶. »

Lorsque le Président de l'Assemblée, Joseph-Godric Blanchet, ouvre la séance, à 3 heures de l'après-midi, on remarque que le premier ministre et sir George-Étienne Cartier sont présents, mais que MM. Carter et Ogilvie ont déserté leurs sièges. On procède aux affaires courantes et le premier ministre annonce qu'après la séance du 23 décembre, les travaux seront ajournés jusqu'au 12 janvier. Aucun débat n'est soulevé durant cette courte séance d'une heure, qui avait si fort senti le soufre et qui fut, dit-on, l'une des plus paisibles dont on ait eu le souvenir dans les annales parlementaires⁴⁷.

Le lendemain, 21 décembre, une foule particulièrement nombreuse occupe la tribune du public à l'Assemblée⁴⁸. Nombreux sont les curieux qui se demandent si la tempête annoncée pour la veille n'éclatera pas ce jour-là. Lorsqu'on arrive à l'étude des crédits, le gouvernement propose qu'une somme de 50 000 \$ soit accordée pour la construction de « bâtisses publiques », cette somme devait représenter le tiers des frais de l'entreprise. Un débat s'engage, opposant, du côté de l'opposition, Henri-Gustave Joly et le député de Saint-Hyacinthe, Pierre Bachand, et, du côté ministériel, le premier ministre et les ministres Robertson et Dunkin. L'opposition aurait voulu repousser le vote, mais cette dernière proposition est rejetée à 45 voix contre 9. Edward B. Carter vote avec la majorité, quant à Alexander W. Ogilvie, il s'était prudemment éloigné de la Chambre au moment du vote⁴⁹. Quelques jours plus tard, en éditorial, *The Montreal Herald* leur tiendra rigueur de cet humiliant recul⁵⁰.

46. *Le Courrier du Canada*, 20 décembre 1869, p. 2.

47. *Débats de l'Assemblée législative*, 1^{ère} Législature, 3^e session, op. cit., séance du 20 décembre 1869, p. 119-121 ; C. BLAIS, ET AL. *Québec, quatre siècles d'une capitale*, op. cit., p. 342.

48. *The Morning Chronicle* (Québec), 22 décembre 1869, p. 2.

49. *Débats de l'Assemblée législative*, 1^{ère} Législature, 3^e session, op. cit., séance du 21 décembre 1869, p. 124.

50. Cité par *The Morning Chronicle* (Québec), 30 décembre 1869, p. 2.

En évitant de soumettre à l'Assemblée la totalité des crédits nécessaires à la construction des édifices publics, Chauveau faisait un compromis. Dans un premier temps, il assurait une résidence de fonction au lieutenant-gouverneur⁵¹ et repoussait à plus tard le débat sur des crédits extraordinaires pour la construction d'un palais législatif et administratif. Ainsi, le gouvernement, ne présentait plus ce flanc vulnérable à l'opposition, tant à l'intérieur de son parti que du côté libéral et il éloignait le risque d'une motion de censure à propos de ce vote.

Le ralliement de Carter s'imposait pour ramener un peu le calme dans les troupes et mettre fin aux fâcheuses rumeurs. Selon *L'Événement*: « M. Carter qui est un fin procureur, sinon un homme d'État aux vues bien formées, a vu de suite l'abîme où il marchait et a reculé avec bonne grâce. Sans saisir aussi bien le péril, M. Ogilvie en a fait autant⁵². » Pour le correspondant de *The Gazette*, il n'est pas impossible que les deux députés, et en particulier Carter à titre de juriste, aient pris conscience des conséquences constitutionnelles de leur geste et qu'ils en aient évalué toute l'absurdité⁵³.

Deux jours plus tard, comme prévu, la session est ajournée jusqu'au 12 janvier. Pour le gouvernement le danger était passé. Le 23 décembre, en épilogue à ces journées agitées, la Chambre de commerce de la capitale offre un banquet officiel en l'honneur de sir George-Étienne Cartier et d'Hector-Louis Langevin, au Club Stadacona, haut-lieu social de Québec situé à l'angle des rues Sainte-Anne et D'Auteuil. Devant ce parterre de gens d'affaires tant francophones qu'anglophones, Cartier en profite pour rassurer l'opinion et la classe économique sur l'avenir de la ville. Il débute par une profession de foi et d'attachement envers la ville de Champlain :

Me voici encore une fois dans cette vieille ville aux souvenirs historiques, Québec doit être chère, non seulement à ses habitants, mais encore à tous les Bas-Canadiens, non seulement à ces derniers, mais aussi aux habitants d'Ontario et de l'Ouest. Si l'Ouest est aujourd'hui prospère, c'est grâce à l'esprit d'entreprise, à la persévérance de la race intelligente, qui avait résolu, coûte que coûte, de se domicilier sur les bords du Saint-Laurent⁵⁴.

51. Le lieutenant-gouverneur Narcisse Belleau logeait alors dans sa résidence de la rue Saint-Louis et son bureau se trouvait dans la Maison Sewell, près de la porte Saint-Louis. Le lieutenant-gouverneur ne prendra possession du domaine de Spencer Wood (Bois-de-Coulonges) que l'année suivante, en 1870. Voir: LEMIEUX, FRÉDÉRIC, ET AL., *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs... op. cit.*, p. 327-328.

52. *L'Événement*, 24 décembre 1869, p. 2.

53. *The Gazette* (Montréal), 23 décembre 1869, p. 2.

54. JOSEPH TASSÉ, *Discours de Sir George-Étienne Cartier, baronet, accompagnés de notices*, Montréal, Eusèbe Sénécal & fils, 1893, p. 641.

Il rappelle que s'il est toujours associé au monde politique et économique montréalais, son ancêtre, arrivé de France en 1738, s'était établi à Québec. Après la Conquête sa famille s'était installée dans le Richelieu. Il fait remarquer que c'est par le commerce du blé entre sa région et la capitale, que sa famille a pu survivre; d'où l'intérêt qu'il porte au commerce et à l'économie de la ville de Québec. Puis, il résume les événements récents en termes clairs, dont le sens n'échappe à personne :

Quand les intérêts du Canada sont en jeu, je ne me préoccupe jamais d'une localité, ni d'une classe d'hommes en particulier. Lorsqu'il a été question, ces jours derniers, de changer le siège du gouvernement provincial, je ne me suis pas laissé influencer par des préjugés de section⁵⁵.

Quelques personnes de l'assistance lui crient : « Vous avez fait manquer le projet⁵⁶ ! » ce qui soulève les rires et l'approbation de l'assistance. Cartier répond : « J'ai fait entendre à mes deux collègues de Montréal que tant que j'aurais de l'influence, le siège du gouvernement ne serait pas changé⁵⁷. » Cette déclaration est saluée par une ovation. Il poursuit en prédisant un avenir prospère à Québec, grâce aux qualités de son port et à l'esprit d'entreprise de la classe commerciale.

Outre le discours convenu sur les promesses d'avenir, Cartier tient à affirmer par ses propos que, même si le titre de capitale du Dominion a échappé à Québec, la ville peut être assurée qu'on ne remettra plus en question son rôle historique et sa fonction politique pour l'avenir de la province à qui la ville a donné son nom.

Pour terminer l'année sur un mode de réconciliation tous les députés, y compris le premier ministre Chauveau, MM. Cartier et Langevin, MM. Carter

55. *Ibid.*, p. 642.

56. *Le Journal de Québec*, 27 décembre 1869, p. 2. La version anglaise du discours, rapportée par *The Morning Chronicle*, du 25 décembre 1869, p. 2 est légèrement différente et mérite d'être citée, car elle rend bien l'atmosphère de cette soirée : « [...] When the interests of the Dominion or of Quebec are concerned, I regard no particular locality or calling. (Hear ! Hear !) When the removal of the seat of local government was contemplated the other day – (cries of: "You burst up that scheme" and laughter) – I was not influenced by any local prejudices. (Several voices: "No, no" and applause) The seat of government was fixed here, and I warned my two Montreal colleagues that this decision should not be revoked so long as I lived or had any influence. (Loud cheers, and shouts of "Well done") » A Voice: They took your warning. (Laughter). Sir George Cartier: I was ready to fight upon the question, to maintain my policy, or enforce my advice. (Applause). [...]

57. JOSEPH TASSÉ, *Discours de Sir George-Etienne Cartier*, op. cit., p. 641.

et Ogilvie, se retrouvèrent au bal du lieutenant-gouverneur, sir Narcisse Belleau, le 29 décembre et profitèrent des valse et du festin offerts aux invités⁵⁸.

La fin de l'aventure

Manifestement, l'orage redouté par les uns et espéré par d'autres, n'aura pas éclaté dans le ciel politique de Québec. Les arguments de Cartier auront convaincu les opposants du « tiers parti » de ne pas lever leur drapeau. *Le Courrier du Canada* écrit que le leader de la fronde, le député Alexander W. Ogilvie, « n'a pas même fait l'essai de sa petite machine infernale ; le député de Chicoutimi a laissé voter l'ajournement des Chambres du 23 décembre au 12 janvier et le cabinet est sorti plus confiant que jamais de cette séance qu'on prédisait meurtrière. [...] Jamais plus colossal seau d'eau froide n'était tombé sur autant de têtes chauffées à blanc⁵⁹. »

Les députés Carter et Ogilvie n'avaient pas bien mesuré la force de leur coup d'État. Le transfert de la capitale de Québec à Montréal aurait jeté un « brandon de discorde » dans l'opinion et au sein de la société, lisait-on dans *L'Événement*. Le débat aurait assurément réveillé de vieilles querelles que l'on croyait éteintes entre les deux villes. Le quotidien de la capitale concluait :

Des gens perspicaces ont prédit à l'avènement de la Confédération que la rivalité qui existait autrefois entre le Haut et le Bas-Canada serait remplacée par une sombre jalousie entre Montréal et Québec. Si c'est sur un pareil sentiment que MM. Carter et Ogilvie veulent bâtir leur fortune politique, ils s'apercevront bien vite qu'ils font fausse route et que jamais la province de Québec ne commettra la folie de se diviser⁶⁰.

C'est donc la menace d'une crise nationale majeure que George-Étienne Cartier a voulu tuer dans l'œuf avant qu'elle ne prenne forme dans la réalité. L'incident a cependant mis en lumière la fragilité du système politique issu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique à ses débuts. Plusieurs avaient l'impression que les jeux n'étaient pas encore faits et que des changements fondamentaux pouvaient encore survenir.

À la reprise des travaux, en janvier 1870, la presse ministérielle se rassure et atténue les aspérités que la crise de décembre a pu révéler. Dans *L'Événement*, de Québec, Hector Fabre écrit le 12 janvier :

58. « Bal du Lieutenant-Gouverneur », *L'Événement*, 30 décembre 1869, p. 1.

59. *Le Courrier du Canada*, 20 décembre 1869, p. 2.

60. « Nouvelles de la Chambre », *L'Événement*, 22 décembre 1869, p. 2.

Le palais législatif rouvre aujourd'hui ses portes et le drame interromptu au beau milieu d'un complot, va reprendre son cours. [...] Le péril commun fera disparaître les légères divergences d'opinion s'il en existe, confondra en une seule toutes les ambitions.

Nous ignorons ce que feront les conspirateurs, si même ils avaient les desseins qu'on leur a prêtés. On est porté à donner aux conciliabules les plus pacifiques des proportions alarmantes. Il n'était peut-être question dans les réunions dont on a tant parlé que des vœux les plus modestes, que de désirs permis⁶¹.

Le Courrier du Canada, alors dirigé par Eugène Renault, ironise sur le manque d'organisation des conjurés :

En tous cas, nous pouvons dès aujourd'hui rendre au chefs du mouvement cette justice qu'ils ne sont pas faits au métier de conspirateurs ; sans cela, ils auraient commencé par s'assurer si les portes de leurs phalanstère étaient bien fermées et ils auraient éloignés les indiscrets qui ont publié, si à l'avance, la nouvelle que les jours du cabinet tel qu'il est actuellement constitué, sont comptés⁶².

Du côté de la « loyale opposition », personne n'avait intérêt à poursuivre l'assaut contre le gouvernement autour d'une opération téméraire qui n'avait pas abouti. Pour l'opposition, il valait mieux ne pas trop dénoncer le rôle des mutins du « tiers parti », comme on les désignait dans la presse, de crainte de dévoiler sa propre implication dans l'affaire⁶³.

Le député de Montréal-Centre (Edward B. Carter) affirmera quelques semaines plus tard que s'il n'a pas présenté cette fameuse motion à l'Assemblée, c'est parce que ses électeurs montréalais ne tenaient pas à voir le siège du gouvernement dans leur ville⁶⁴. Bref, comme le renard de la fable, il a renoncé à cueillir les raisins sous prétexte qu'ils étaient trop verts.

En politique, l'échec a un prix. Pour Edward B. Carter, les perspectives d'une ascension politique se sont évanouies. L'avocat talentueux a brûlé ses cartouches au feu d'une ambition trop impétueuse. La chronique que lui consacre

61. « Réouverture », *L'Événement*, 12 janvier 1870, p. 1.

62. *Le Courrier du Canada*, 10 janvier 1870, p. 2.

63. Il est difficile de déterminer le rôle exact joué par Henri-Gustave Joly, le chef de l'opposition libérale, dans cette affaire. Il avait certainement été approché par Ogilvie et Carter, mais jusqu'où serait-il allé pour soutenir la fronde contre le gouvernement Chauveau ? L'opportunisme politique l'aurait-il poussé à participer à ce coup d'État comme il le fera en 1878 lorsque le lieutenant-gouverneur Luc Letellier de Saint-Just forcera la démission du gouvernement Boucher de Boucherville ? Il faudrait approfondir la recherche du côté des archives pour éclairer l'attitude de l'opposition lors de cet épisode.

64. « Quebec Seat of Government Question », *The Morning Chronicle* (Québec), 17 janvier 1870, p. 2.

L'Événement, en janvier 1870, évoque pudiquement, à mots couverts, le fait que le papillon s'est brûlé les ailes : « L'année dernière, il [M. Carter] a semblé toucher au but, et, par une inexplicable fatalité, il a vu le fruit de sa belle conduite fondre entre ses doigts ; il l'avait pressé trop fort peut-être. » Aux élections générales de 1871, il est défait dans les deux circonscriptions où il s'était présenté. Après un bref passage, comme député de Brome à la Chambre des communes, de 1871 à 1874, il se retire de la scène politique.

Alexander W. Ogilvie ne s'est pas représenté aux élections générales de 1871. Après un purgatoire de quatre ans, il est élu dans Montréal-Centre en 1875 et fait un dernier mandat à Québec jusqu'en 1878. Il demeure un des barons de la finance, des affaires et de la philanthropie montréalaise. Il termine sa carrière politique au Sénat canadien pour la division d'Alma, où il est nommé par le gouvernement de John A. Macdonald en 1881.

L'opération menée par Ogilvie et Carter a finalement échoué et leur carrière politique en a été affectée. Néanmoins, cette fausse alarme a secoué une certaine confiance du côté des francophones, au moment où se jouait dans l'Ouest la création d'une nouvelle province bilingue, le Manitoba, au prix d'une première rébellion des Métis.

Sans l'intervention ferme de George-Étienne Cartier dans ce complot improvisé contre le gouvernement Chauveau, qui sait ce qu'il serait advenu du gouvernement québécois encore à ses premiers vagissements. La faiblesse et la vulnérabilité du cabinet à Québec au cours de cette session rendaient évidente la domination du monde des affaires anglo-montréalais sur plusieurs aspects de la vie politique. On avait noté l'assurance des députés Ogilvie et Carter dans la préparation de leurs manœuvres et leur attitude presque ouvertement méprisante envers leur chef. Même déjouée à temps, l'opération illustrait bien la faible confiance que des Canadiens anglais accordaient aux francophones au sein de l'État. Ceux-ci, quoique majoritaires, ne pesaient pas bien lourd dans la balance des enjeux politiques et la barrière des institutions supposées les défendre pouvaient être facilement franchie. Il n'y avait rien là que quelques motions parlementaires ne pouvaient rectifier au profit de ceux qui détenaient les vrais leviers de commandes.

La grande peur des Anglo-protestants, et leurs efforts pour mettre en tutelle la majorité franco-catholique ont contribué à nourrir, en réaction, la poussée de plusieurs conservateurs catholiques vers des positions ultramontaines. Aux yeux d'une aile plus radicale des conservateurs canadiens-français, le pouvoir religieux devenait un contrepoids à leur impuissance politique et à leur faiblesse économique,

ainsi qu'un rempart contre d'éventuels empiétements sur les promesses constitutionnelles accordées par le nouveau régime fédéral. Cette réaction était encouragée par le premier concile du Vatican qui affirmait l'autorité « infaillible » du pape et le pouvoir moral de l'Église. On pouvait proposer pour les élections québécoises de 1871 un « programme catholique », marqué au coin du conservatisme et du fondamentalisme religieux le plus étroit. Le coup d'État manqué des conservateurs montréalais en 1869 n'aura servi qu'à creuser davantage le fossé entre les catholiques francophones et les protestants anglophones et à affermir le courant ultramontain qui se manifestait et prenait de la vigueur à l'époque⁶⁵.

L'opération des députés anglo-montréalais témoigne aussi des frontières poreuses des partis politiques, lesquels apparaissent encore, au début de la Confédération, comme des coalitions plus ou moins solides, reposant en partie sur des intérêts régionaux. Le rôle des chefs demeurerait essentiel pour assurer la cohésion des troupes et leur loyauté au moment de votes cruciaux sur des législations gouvernementales ou des enjeux majeurs.

Gilles Galliehan

65. En 1869, l'affaire Joseph Guibord, opposant l'évêché de Montréal et l'Institut canadien, à propos de la sépulture catholique et de l'inhumation de ce typographe, membre de l'ICM, soulevait l'opinion publique, annonçant un long débat entre libéraux et ultramontains.

Résumé/Abstract

Gilles Gallichan (3^e Fauteuil) *Le coup d'État manqué contre P.-J.-O. Chauveau en décembre 1869* [*The failed coup d'état against P.-J.-O. Chauveau of December 1869*]

En décembre 1869, un épisode peu connu s'est déroulé dans les coulisses de l'Assemblée législative à Québec. Il illustre la grande peur que certains Anglo-Protestants de cette époque entretenaient face à la majorité francophone. Le fragile gouvernement Chauveau a alors subi l'assaut d'un petit groupe de conservateurs anglo-montréalais qui souhaitaient prendre le contrôle de l'État québécois naissant et ramener la capitale de Québec à Montréal. George-Étienne Cartier et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau sont parvenus à étouffer cette fronde et à rassurer l'opinion quant à l'avenir de la cité de Champlain comme capitale de la province de Québec.

*

In December 1869, a little-known episode played itself out behind the scenes at the Québec Legislative Assembly, illustrating the great fear that gripped certain Anglo-Protestants facing a Francophone majority. Chauveau's fragile government came under attack from a small group of Anglo-Montrealers within the Conservative Party seeking to take control of the emerging Québec state and move the capital from Québec City back to Montréal. George-Étienne Cartier and Pierre-Joseph-Olivier Chauveau managed to squelch the revolt, thereby reassuring the public as to the future of the "Vieille Capitale" as the new capital of the Province of Québec.